



MARIE-JO THÉRIO

CONTRAT TECHNIQUE

NOTE IMPORTANTE

PROJET DE DEVIS – NON DÉFINITIF

Ce contrat technique fait partie intégrante du contrat et de ses annexes. Chacune des composantes de ce contrat technique doit être discutée entre les deux directeurs techniques (Producteur et Diffuseur).

Une copie de ce document doit parvenir à l'adresse mentionnée en page 4 de la présente, lu et approuvé, au plus tard sept jours ouvrables avant la présentation du concert.

- 1. La Compagnie en tournée** Marie-Jo Thério
1 directeur de production / technique / de tournée
4 musiciens
1 régisseur son salle
1 régisseur lumières
- 2. Temps de montage** **13h @ 17h** – Arrivée de l'équipe technique de Marie-Jo Thério. Montage sono et pointage des projecteurs
16h @ 18h – Prise de son musiciens
20h – Concert
Fin du concert : Démontage
- 3. Appel représentation** 1 heure précédant la représentation
- 4. Durée du concert** 120 minutes, sans entracte
- 5. Démontage** Commençant immédiatement après le spectacle.
- 6. Équipe locale requise** Le diffuseur fournira une équipe de six techniciens compétents (4 électriques, 2 sono) pour une période de cinq heures, affectés au déchargement du camion, à l'installation de la production et à la mise en place des instruments. Les mêmes techniciens seront requis pour le démontage.
NOTE: Le Diffuseur confirme qu'il remettra au chef d'équipe une copie du présent devis technique et que ce dernier sera adéquatement avisé de toutes les obligations s'y rattachant. Cette personne sera présente à l'arrivée de l'équipe de la Compagnie, devra avoir une profonde connaissance des lieux et des équipements ainsi

que l'habilité et l'autorité de régler les problèmes (i.e. accès à des locaux fermés sous clés, rejoindre les personnes responsables, etc).

LES MANOEUVRES DOIVENT TOUS ETRE PROFESSIONNELS, âgés d'au moins dix-huit (18) ans et être en excellente santé, habillés avec des vêtements appropriés pour le travail de scène. Ces personnes sont mises à la disposition de l'équipe technique de la Compagnie pour décharger le/les camions et aider au montage des équipements et instruments. Après le concert, la même équipe sera présente pour aider au démontage des équipements et instruments et pour charger le/les camions. Les manœuvres engagés par le Diffuseur doivent être sobres dès l'ouverture du (des) camion(s) et ce, jusqu'à la fin du démontage.

Selon les conditions locales, les équipes du Diffuseur peuvent être syndiquées ou non. La Compagnie n'assurera aucune responsabilité pour les manœuvres supplémentaires requis par les règlements locaux (ex: chargeurs des camions [truck loaders]). Ce dernier point devra être discuté entre les deux directeurs techniques (Compagnie et Diffuseur).

7. SECURITE

Le Diffuseur s'engage à assurer la sécurité de la Compagnie, de tous les membres de son équipe et de leurs équipements. De plus, le Diffuseur assure la sécurité des loges et de la salle, avant, pendant et après le concert.

8. QUAI DE DECHARGEMENT

Le quai de chargement des équipements doit avoir un éclairage extérieur. En hiver, il doit être déneigé à l'arrivée du (des) camion(s) de la Compagnie. Aucun objet ne doit entraver la livraison des équipements de la Compagnie.

9. SALLE, SCÈNE ET LOCAUX DE PRODUCTION

Habillage de scène noir complet.

(Pendrillons et rideau de fond noirs)

Les loges devront pouvoir accueillir sept personnes. Chaque loge devra contenir :

- des miroirs,
- des supports à vêtements,
- savon,
- serviettes.

Le Diffuseur s'engage à fournir dans les loges à l'arrivée des musiciens (vers 16h)

- eau en petites bouteilles (total de 24 bouteilles) à la température ambiante,
- des jus,
- café,
- des croustilles,
- sandwiches et crudités,
- fruits,
- une bouteille de vin blanc (Chardonnay ou Chablis)
- une bouteille de vin rouge de qualité,
- 12 bières.

La température sur scène et dans les loges doit être de 23⁰ Celsius. La scène doit être exempte de courants d'air. A l'arrivée de l'équipe technique de la Compagnie, la scène doit être propre et dégagée.

L'occultation complète de la salle et de la scène est requise.

10. **EQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE FOURNI PAR LE DIFFUSEUR**

Un plan d'éclairage sera envoyé au directeur technique de la salle.

Le pointage des projecteurs se fait à l'échelle, fournie par le Diffuseur. Tous les projecteurs sont pointés par des techniciens locaux.

11. **EQUIPEMENT DE SONORISATION FOURNI PAR LE DIFFUSEUR**

Voir devis inclus à la présente (sujet à modification)

Emplacement de la console de sonorisation : Le diffuseur s'engage à réserver, au centre de la salle, un espace minimum de douze pieds par six pieds. Advenant le cas contraire, le diffuseur devra en faire part au Producteur. La console de son ne pourra en aucun cas être située dans une cabine de régie.

12. **COMMUNICATIONS**

Le Diffuseur doit fournir trois (3) casques de communication (headset):

A la régie-lumière:	1 casque
A la console de son:	1 casque
À la régie:	1 casque pour le directeur de tournée, sur scène

13. **ACCES A LA SCENE ET SECURITE**

Le directeur de tournée de la Compagnie est la seule personne autorisée à faire admettre le public dans la salle. Aucun spectateur n'est admis dans la salle pendant le montage technique. Aucune personne autre que celles travaillant à la production ne sera admise sur scène durant le montage, répétition et représentation.

Les portes des loges doivent être munies de serrures et les clés seront remises au directeur technique de la Compagnie dès son arrivée.

Une trousse de premiers soins doit être facilement accessible sur scène.

14. **TRANSPORT**

Tout le matériel scénique est transporté par un camion requérant un espace de stationnement sécurisé pendant tout le séjour de la Compagnie.

15. **INFORMATION TECHNIQUE**

Les plans du théâtre (plantation, vue de coupe) et une liste des équipements techniques récemment mise à jour doivent être fournis par le Diffuseur à la Compagnie **dans les plus brefs délais.**

Une copie de ce document doit parvenir à pierre@saint-amand.net, lu et approuvé, au plus tard sept jours ouvrables avant la présentation du concert.

Lu et approuvé le _____ 202__.

Diffuseur

Producteur

DEVIS TECHNIQUE SONORISATION

Un système de son adéquat et professionnel en fonction du nombre de places de la salle. Doit être en fonction à l'arrivée de l'artiste. Doit être approuvé par le sonorisateur de l'artiste.

Pour le son, nous sommes autonomes pour ce qui est de :

- La console;
- Les stages box;
- Tous les micros et DI

Le Diffuseur doit fournir un système de son adéquat et professionnel en fonction du nombre de places de la salle. Doit être en fonction à l'arrivée de l'artiste. Doit être approuvé par le sonorisateur de l'artiste.

- Un PA;
- 8 wedges;
- 7 petits pieds de micros;
- 9 grands pieds de micros;
- Tout le filage AC et XLR

